

**DECRET N° 2006-739 DU 29 DECEMBRE 2006**

Autorisant Monsieur Clément Enock Marie HOUSSOU à renoncer à la nationalité béninoise.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 65-17 du 23 juin 1965 portant code de la nationalité dahoméenne ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2006-613 du 23 novembre 2006 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2006-395 du 31 juillet 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice Chargé des Relations avec les Institutions ;
- Vu** le décret n° 2004-094 du 24 février 2004 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine ;
- Vu** la requête de Monsieur Clément Enock Marie HOUSSOU et l'ensemble des pièces produites ;
- Sur** proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, Chargé des Relations avec les Institutions, Porte-parole du Gouvernement ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance extraordinaire du 29 novembre 2006 ;

**DECRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Monsieur Clément Enock Marie HOUSSOU, de nationalité béninoise, né le 28 septembre 1963 à Cotonou (BENIN), fils de Casimir HOUSSOU et de Félicienne HOUNGBO, est autorisé à renoncer à la nationalité béninoise.